

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DFPE 16** Subvention (87.805 euros), avenant à convention et convention avec l'association Horizons pour le lieu d'accueil enfants parents Graine de famille (10e).

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et lui demande l'autorisation de signer un avenant et une nouvelle convention triennale pour les années 2012 à 2014 avec l'association Horizons, ayant son siège social 10, rue de Perdonnet (10e) gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents dénommé Graine de familles situé 8, rue Perdonnet (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention triennale pour les années 2012 à 2014 et l'avenant n°3 à la convention en date du 1er décembre 2008, dont les textes sont joints à la présente délibération avec Horizons, Graine de Familles (10e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 87.805 euros est attribuée à Horizons (N° tiers astre D02858, n° tiers simpa 15 992, dossier n°2011\_0228 et 2011\_0229).

Article 3 : La dépense correspondant sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 64, ligne P003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2011 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.